

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 avril 2013 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. ROUCHON J. et M. TOURNON ; Adjointes : M. MONDON, Mme SOUBEYRAN, Mme MOUNIER, M. SABATIER, M. FAYARD, Mme GOUYET, M. ROUCHON B., Mme MONTCOUDIOL, Mme JACOB et M. FOURNEL.

Personnel administratif :

Mrs SOUVIGNET et SAHUC

Absents excusés

Mme TARDY qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
Melle RICHARD qui avait donné pouvoir à Mme GOUYET
M. FOURETS qui n'a pas donné de pouvoir.

Absents

M. MILLEVILLE, M. GRANGER, Mme ADMARD et M. VEROT.

Romain FOURNEL est arrivé à 19h10 ; Alain MONDON est arrivé à 19h15.

Madame Emmanuèle JACOB a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2013.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture du seul arrêté pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté n°2012.188 portant sur la souscription auprès de TDF, direction du patrimoine, 44 boulevard Vivier Merle 69 442 LYON Cedex 03, d'un bail d'une durée de douze ans à compter du 1^{er} janvier 2013 pour la station réémettrice de la Ratelière située sur la parcelle AK2 appartenant à la collectivité. Le montant du loyer annuel s'élève à 7 000 €, il sera révisable à l'expiration de chaque année civile.

3 - AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire invite le conseil à passer à la présentation des budgets primitifs 2013 (communal, assainissement et lotissement) tout en remerciant les services pour leur travail sur le sujet. L'élaboration de ce budget a donné lieu à des arbitrages afin de faire des choix et de proposer un programme d'investissement ambitieux et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. 4 000 € seront également alloués au CCAS dont les réserves des années précédentes ont été consommées. Cela afin de faire face à ses prévisions de dépenses. En investissement, 2/3 des dépenses de la construction de l'école élémentaire seront inscrits, soit environ 950 000 €, 1/2 de la participation communale (environ 90 000€) pour la construction du nouveau centre de secours seront également inscrits, la totalité des crédits d'aménagement urbain de la Chamarèche (180 000 €), un programme de voirie à hauteur de 280 000 € et d'autres opérations nécessaires pour l'entretien et la préservation du patrimoine communal constituent l'essentiel de ce budget d'investissement. M. le Maire précise qu'un recours à l'emprunt est nécessaire pour financer ces investissements et que la commune pourra faire face sereinement aux échéances de remboursement grâce à la gestion rigoureuse engagée depuis 2009. Il souligne toutefois que les élus ont préféré jouer la sécurité budgétaire dans la gestion de la construction de l'école élémentaire plutôt que la carte électoraliste puisque le chantier qui vient de démarrer ne sera peut-être pas terminé en mars 2014. Certains ratios ou voyants sont au vert aujourd'hui, entre 2009 et 2012 les produits de fonctionnement ont augmenté de 6,95% alors que les charges de fonctionnement courant n'ont augmenté que de 4,69% faisant évoluer l'excédent brut de fonctionnement de 13,2%. Les résultats d'exploitation ont quant à eux toujours été à la hausse depuis 2009, +23% de 2008 à 2012. La commune jouit encore d'une base fiscale très dynamique, le produit des trois taxes augmentant d'année en année. L'interrogation réside dans les dotations de l'Etat.

Après ce propos introductif, M. le Maire passe la parole à Mme Muriel DIGONNET pour la présentation détaillée des budgets.

- BUDGET COMMUNAL

Muriel DIGONNET propose de procéder comme lors du dernier conseil lors de la présentation des comptes administratifs. Le budget détaillé ayant été repris ligne à ligne en commission des finances du mercredi 3 avril 2013, seules les grandes lignes sont présentées.

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	989 600.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 157 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	7 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	609 300.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	100 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	427 100.00 €
Chapitre 66	Charges financières	234 500.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	3 527 000.00 €

M. le Maire explique les principaux écarts de données : la fréquentation croissante au restaurant scolaire a un coût (+ de repas préparés) mais génère également plus de recettes des familles, l'augmentation tarifaire des fluides, l'entretien et la réparation du matériel roulant pour les charges à caractère général. Les départs en retraite de Bernard CHAMBON et Martine SOUCHON en cours d'année 2013 expliquent la diminution des charges de personnel.

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	44 187.55 €
Chapitre 013	Atténuation de Charges	22 062.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	211 000.00 €
Chapitre 70	Produits de services	216 500.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 051 700.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	927 350.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	51 100.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	100.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 527 000.00 €

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	610 586,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	914,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	211 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	183 100.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	644 800.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 500.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	95 100.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	330 100.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 447 900.00 €
	Total des dépenses d'investissement	3 538 000.00 €

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	609 300.00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	2 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	100 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	183 100.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	868 112.00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	229 688.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 525 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 800.00 €
	Total des recettes d'investissement	3 538 000.00 €

Mme DIGONNET présente ensuite le détail par opérations de la section investissement en précisant que les documents papiers ne sont édités que pour la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 3 avril 2013, le support du conseil municipal étant le vidéo projecteur.

		Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 101	Eclairage public	158 500.00 €	58 500.00 €
Opération 131	Const. Ecole Maternelle	3 500.00 €	
Opération 144	Réhab. Salle Polyvalente	0.00 €	32 596.00 €
Opération 160	Mise aux normes EP	0.00 €	
Opération 161	Mise aux normes ascenseur	17 400.00 €	
Opération 166	Aménagement Ctre de Secours	98 800.00 €	
Opération 167	Réhab. Gymnase 1	57 000.00 €	
Opération 168	Extension du cimetière	8 000.00 €	
Opération 173	Extension de groupe scolaire	948 500.00 €	115 000.00 €
Opération 174	Acquisition de jeux d'enfants	0.00 €	
Opération 175	Travaux ensemble administratif	5 000.00 €	
Opération 176	Aménagement bts communaux	13 000.00 €	
Opération 177	Installation vidéo surveillance	33 100.00 €	0.00 €
Opération 178	Aménagement R.P. des Grangers	3 600.00 €	
Opération 179	Aménagement maison Boute	179 700.00 €	
Opération 200	Equipement services techniques	25 400.00 €	
Opération 220	Programme Voirie 2011	0.00 €	52 192.00 €
Opération 221	Programme Voirie 2012	279 000.00 €	0.00 €
Opération 300	Equipement services administ.	8 700.00 €	1 400.00 €
Opération 350	Equipement service culture	2 500.00 €	
Opération 400	Equipements sportifs	6 500.00 €	
Opération 450	Equipement école	4 700.00 €	
Opération 550	Equipement restaurant scolaire	11 000.00 €	
Opération 600	Equipement portage repas	500.00 €	
Opération 650	Equipement service animation	14 600.00 €	

Au sujet de l'opération 131, Christian SOUVIGNET précise que l'assurance dommage ouvrage n'est pas régularisée, la commune a bien fourni tous les éléments que l'assureur demandait mais la quittance définitive n'a pas encore été fournie.

Au sujet de l'opération 161, M. Bernard ROUCHON fait remarquer le coût élevé de mise aux normes européennes de l'ascenseur. M. le Maire répond que plusieurs devis ont été demandés et que le tarif dépend du modèle, de l'ancienneté, de la vétusté.

Christian SOUVIGNET rajoute au sujet de l'opération 166 qu'à la demande du trésorier, une modification de l'imputation budgétaire convient d'être apportée. Les crédits initialement portés à l'article 204172 doivent être annulés et inscrits à l'article 2041582.

Muriel DIGONNET précise que pour l'opération 173, 30 000 € d'avance forfaitaire ont été ajoutés aux 918 500 € de travaux budgétisés. En recette, 115 000 € ont été prévus avec 85 000 € de

subvention et 30 000 € d'avance forfaitaire. Pour la DETR, il n'a été inscrit arbitrairement que 2/3 de la somme à laquelle la commune pourrait prétendre (au minimum 75 000 €).

Après ces échanges, M. le Maire a proposé de passer au vote du budget communal 2013.

Par **20 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 de la Commune.

M. le Maire demande à Mme GOUYET quelles sont les raisons de son abstention. Elle répond que c'est à la fois une position de principe et une absence de participation à la commission des finances à laquelle les choix et arbitrages n'auraient peut-être pas été les mêmes que ceux de la majorité. M. le Maire lui rappelle tout de même qu'une invitation leur a été adressée pour participer à cette commission des finances.

- **Vote des taux d'imposition 2013**

M. le Maire rassure le public présent en annonçant à nouveau le gel des taux d'imposition sur la commune pour l'année 2013. Le dynamisme des bases fiscales permet à la commune de percevoir chaque année des produits supplémentaires sans avoir à toucher aux taux.

M. Le Maire rappelle pour mémoire les taux en vigueur sur la commune. 12,81% pour la taxe d'habitation (moyenne départementale de 20,53%), 16% pour la taxe foncière (moyenne départementale de 18,49%) et 82,31% pour la taxe foncière sur le non bâtie (moyenne départementale de 70,74%). Par le gel des taux, la volonté est de ne pas alourdir la facture des ménages dans le contexte économique difficile d'autant qu'au niveau national, des prélèvements supplémentaires sont annoncés et seront inéluctables. Charge aux élus de gérer au mieux les deniers publics et de réaliser des économies pour maintenir le gel des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité** le gel des taux d'imposition pour l'année 2013.

- **Vote des subventions 2013**

M. le Maire précise qu'il y a peu de modification par rapport au budget primitif 2012 et laisse la parole à Maguy FOULTIER pour les explications détaillées. Il a été décidé en commission d'augmenter de 1,50% les subventions. L'adjointe rappelle que les subventions sportives sont calculées par points selon plusieurs critères : le nombre de licenciés par club, leur âge, les niveaux de compétition dans lesquels les équipes du club sont engagées. En 2013, deux clubs de gym ont ouvert des ateliers spécifiques (Zumba pour Just' Gym et Danse Africaine pour l'Etoile Gymnique) qui ne justifient pas de licence sportive donc hors calcul des points. De plus, certaines associations bénéficient de subvention exceptionnelle en 2013 : 750 € pour Interfoot du fait de la montée en PHR (la commune de St Didier versant également le même montant) ; 250 € au tennis de table pour le changement des tenues ; 1 500 € pour l'organisation du congrès départemental des AFN du 16 juin 2013 à St Just. Deux nouvelles associations voient également le jour et bénéficient d'une subvention pour démarrer leur activité : l'association de théâtre « Just pour le plaisir » (150 €) et lez'arts au collège (Roger Ruel) de Saint-Didier-en-Velay comprenant un groupe chorale et de théâtre et fréquentée par une vingtaine d'élèves Saint-

Justaires. En contrepartie des 400 € alloués à cette association, un spectacle de chorale sera assuré la veille du marché de Noël, le 14 décembre 2013.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité** les subventions pour l'année 2013.

- **Vote de la participation OGEC 2013**

M. le Maire rappelle que suite au contrat entre Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur Le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'Ecole Privée "Saint Joseph Sacré Cœur", il est prévu que la commune de Saint Just-Malmont assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée « Saint Joseph Sacré Cœur » des classes primaires et maternelles de cet établissement. M. le Maire précise que 170 élèves domiciliés à St Just Malmont sont scolarisés cette année à l'Ecole Privée « Saint Joseph - Sacré Cœur ». Il donne lecture de l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Just-Malmont (primaire et maternelle) pour l'année 2012 et il en ressort que le coût d'un élève est de 588,01 € soit 170 524.09 € divisés par 290 élèves.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **FIXE**, à la somme de 99 960,00 € pour l'année 2013 l'aide apportée par la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « St Joseph - Sacré Cœur » sous contrat d'association, soit 588 euros par élève pour 170 élèves domiciliés dans le ressort territorial de la commune de Saint-Just-Malmont, **PROPOSE** que cette participation soit versée en 3 fois aux échéances suivantes : 20 juillet, 20 septembre et 20 décembre 2013 et **PROPOSE** de signer avec Madame La Présidente de l'OGEC la convention fixant la participation communale pour l'année 2013.

- **Vote des subventions classes verte, nature, découverte, mer et neige**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux classes verte, nature, découverte, mer et neige qui sont organisées par les écoles publiques et privées de la commune. Il précise que cette subvention permet d'atténuer le prix du séjour et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants et expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour l'école publique et à l'OGEC pour l'école privée sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements scolaires s'engagent à fournir à titre de justificatif pour le règlement un état de la liste des élèves participant ainsi que la durée du séjour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **RECONDUIT** l'aide attribuée à l'organisation dans les écoles publiques et privées de classes verte, nature, découverte, mer et neige dans le cadre de l'année scolaire 2012-2013, **FIXE** à 6 € par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves et **PRECISE** que ces aides seront versées à la coopérative scolaire pour l'école publique et à l'OGEC pour l'école privée et reconduites chaque année scolaire à compter de l'année scolaire 2012-2013.

- **Vote de subvention à l'OGEC pour les activités extra scolaires**

M. le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8,80 € par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées

à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant).

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal **ALLOUE** à l'unanimité une aide de 1 496,00 € (170 élèves x 8.80 €) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée St Joseph Sacré Cœur pour l'année 2013, et **PRECISE** que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal et qu'elle sera reconduite d'année en année sur la base des effectifs servant au calcul de la subvention de fonctionnement versée à l'OGEC chaque année.

Mme BONNEFOY et M. SOUVIGNET précisent que le versement de ces deux types de subventions ont toujours existé mais qu'une modification des écritures était nécessaire. Pour l'école publique, un crédit global était versé regroupant les 8,80 € du CATE et les 6,00 € pour les sorties. L'office central de la coopération de l'école publique a interpellé les élus demandant à ce que l'argent ne soit pas versé en un crédit global. Il convient donc désormais de séparer les crédits, identifier les factures à la charges de la mairie et celles à la charge de la coopérative scolaire. Par souci d'équité, il convient donc d'appliquer les mêmes versements à l'école privée. M. SOUVIGNET rajoute que ce que la commune paie en fournitures scolaires correspond à des crédits pédagogiques alors que les subventions financent les projets pédagogiques à la demande de l'inspection pédagogique.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire reprend la parole pour expliquer que depuis plusieurs années, la commune a entrepris des travaux importants en terme d'assainissement (mise en séparatif des réseaux du Fau, construction de la station d'épuration à Malmont, reprises de réseaux défectueux à Malmont et prochainement mise en séparatif des réseaux de la rue Pasteur et du 8 mai). Dans le même temps, le fonctionnement a été relativement bien maîtrisé, le nouveau contrat avec le prestataire de service intervenant sur la station de Roche Moulin est beaucoup plus avantageux pour la commune. De ce fait, le budget primitif 2013 d'assainissement est présenté sans recours à l'emprunt et en plus une somme de 30 800.00 € est provisionnée pour permettre de futurs travaux. Le trésorier n'autorisant pas de ligne de provision, celle-ci apparait donc dans une nouvelle opération présentée ci-après.

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement par chapitres tout en reprecisant que les charges du personnel communal affecté à la station de Malmont apparaissent en dépenses dans le budget d'assainissement et en recettes dans le budget communal.

Chapitre 011	Charges à caractère général	120 200.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	74 800.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	150 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	62 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	17 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	443 000.00 €

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	14 264.76 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prest. services	362 735.24 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement		443 000.00 €

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution section d'invest. reporté	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	119 700.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	233 300.00 €
Total des dépenses d'investissement		413 000.00 €

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	4 063.00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	74 800.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	150 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	76 800.00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	107 337.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
Total des recettes d'investissement		413 000.00 €

Mme DIGONNET présente ensuite le détail par opérations de la section investissement :

	Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 103	Station épuration Roche Moulin	35 000.00 €
Opération 105	Assainissement village du Fau	0.00 €
Opération 110	Assainissement centre de secours	5 500.00 €
Opération 111	Programme assainissement 2012	152 000.00 €
Opération 112	Assainissement Bruchères	45 415.50 €
Opération 113	Réserve programme assainismt	1 955.50 €
		30 800.00 €

Concernant l'opération 103, M. le Maire précise que suite à la signature du contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour les travaux de remise en état de la station de Roche Moulin, la somme prévue a été revue à la hausse au cas où de mauvaises surprises apparaissent. La vidange des

bassins est prévue en 2013 (cela n'a jamais été fait depuis 1995) et permettra de constater l'état du génie civil et de réaliser quelques travaux d'amélioration sachant que toutes les pièces d'usure sont remplacées par le prestataire.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 d'Assainissement.

A l'issue de ce vote, M. le Maire demande à Mme DIGONNET d'afficher un diaporama préparé par M. SOUVIGNET et montrant l'extinction de la dette communale. Cela permet de visualiser comment le capital emprunté est remboursé d'année en année. En 2013, l'endettement prévu pour le budget communal s'élève à 6 170 000.00 €. En 2014 et sans emprunter plus, l'endettement passerait à 5 526 000.00 € pour passer en dessous des 5 000 000.00 € en 2015. En ce qui concerne le budget d'assainissement, l'encours de dette s'élève à 1 615 547.00 €. Comme il n'y a plus d'emprunt prévu en assainissement, la commune accélère son désendettement et cet encours passera à 1 480 000.00 € en 2014 et 1 360 000.00 € en 2015.

Au sujet de l'endettement, M. le Maire rajoute que si les montants sont encore élevés, ce qui a justifié certains arbitrages, ils l'étaient également en 2009 lorsque les élus sont arrivés avec 6 088 000.00 € d'encours de dette. Mais aujourd'hui, les capacités sont bien supérieures pour faire face aux emprunts.

- BUDGET LOTISSEMENT

M. SOUVIGNET précise que le budget répond aux règles de la comptabilité M 14 suivant un inventaire intermittent. En début d'exercice, le stock de l'exercice précédent est annulé et les éléments qui vont venir abonder le coût de production du lotissement sont constatés et au terme de l'exercice le stock final est constaté.

M. SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	30 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 663 348.36 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	0.00 €
Chapitre 66	Charges financières	0.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 693 348.36 €

M. SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	106 661.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	846 674.18 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	0.00 €
Chapitre 70	Produits services, domaines, ventes	740 012.73 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 693 348.36 €

M. SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses, par chapitres :

Chapitre 001	Solde section investissement reporté	816 674.18 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	846 674.18 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
	Total des dépenses d'investissement	1 663 348.36 €

M. SOUVIGNET présente les recettes d'investissement, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 663 348.36 €
	Total des recettes d'investissement	1 663 348.36 €

M. le Maire retient le coût de revient de l'opération à 740 000.00 € sur les terrains encore disponibles. Si cette somme est divisée par les 4 000 m² restant à la vente, cela équivaut à 185 € le m². Actuellement, le projet est en phase de modification du permis d'aménager et des contacts ont été établis avec des clients potentiels mais l'opération ne se fera pas sur la base de 185 € le m², le prix du marché se situant autour de 100 €. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal afin de fixer le tarif des 6 lots individuels. Dans le cadre de la modification du permis d'aménager, il est nécessaire d'effectuer un bornage périmétrique du lotissement suivi d'un bornage par lot. Le géomètre s'est ainsi aperçu d'un problème de limite, une copropriété ayant empiété sur le terrain acquis par la commune en 2006. Pour régler ce problème, une assemblée générale des copropriétaires est prévue. Si cela ne concerne que quelques dizaines de mètres carrés, la valeur du terrain excédant les 100 € par m² ne permet pas à la commune de faire une cession gratuite. Muriel DIGONNET rajoute que la seule bonne nouvelle de ce dossier réside dans le fait que la collectivité a terminé le remboursement du prêt.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2013 de Lotissement.

4 - PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement de deux contrats emploi avenir aux services techniques

Suite à la mise en place de nouveaux contrats aidés par le gouvernement, M. le Maire informe que la collectivité a effectué auprès de la Mission Locale d'YSSINGEAUX une offre d'emploi afin de recruter un agent polyvalent aux services techniques en contrat emploi d'avenir pour une durée d'un an sur la base de 35 heures hebdomadaires à compter du 2 Mai 2013.

Monsieur le Maire expose que les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois et présentant une forte motivation. L'aide de l'Etat pour l'embauche d'un jeune en emploi d'avenir est de 75 % du SMIC brut mensuel.

M. le Maire précise qu'après vérification des critères d'accessibilité et des compétences demandées, douze candidats ont été reçus. Suite à la Commission du Personnel qui s'est réunie

le 20 mars 2013, deux candidats ont été retenus : Messieurs MIRANDON Kévin et SABOT Florian.

Ces deux nouveaux agents ne sont pas censés remplacer M. Bernard CHAMBON qui vient de faire valoir ses droits à la retraite puisqu'il a été remplacé depuis quelques temps et de manière anticipée par M. David CALI. Ces mouvements vont nécessiter une réorganisation des missions et des services en terme d'entretien courant et de travaux en régie.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création de deux contrats emploi d'avenir au sein des services techniques de la Commune de SAINT-JUST-MALMONT à compter du 2 Mai 2013 pour une durée d'un an sur la base de 35 heures hebdomadaires, **DONNE** pouvoir à M. le Maire d'effectuer les recrutements de Messieurs MIRANDON Kévin et SABOT Florian et de signer les contrats emploi d'avenir à durée déterminée sur la base précitée et **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions avec l'Etat, les salariés et la collectivité sur la base d'une prise en charge par l'Etat de 75 %.

- Renouvellement de contrat unique d'insertion (CUI) de M. Patrick RAMET

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé le renouvellement du contrat unique d'insertion de M. Patrick RAMET pour une période de 6 mois à compter du 10 novembre 2012 sur la base de 35h hebdomadaires. M. le Maire précise que la prise en charge de l'Etat sur ce contrat s'effectue sur la base de 90% de 20 heures hebdomadaires et propose de renouveler le contrat de M. RAMET sur la base de 35h pour une période de 6 mois à compter du 10 mai 2013 étant donné que cet agent donne entière satisfaction.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de prendre contact avec les services de Pôle Emploi de Monistrol-sur-Loire pour renouveler le CUI de M. Patrick RAMET à compter du 10 mai 2013 sur la base de 35h, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer le contrat à durée déterminée ainsi que la convention avec L'Etat.

- Création d'un poste à temps non complet (28/35) au service administratif

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu du départ en retraite d'un agent au service administratif (Madame SOUCHON Martine au 01/09/2013), de modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Par voie d'affichage, le site internet de la mairie, le Pôle Emploi et le CDG, une annonce est parue et les candidats peuvent postuler jusqu'au 19 avril 2013. Des entretiens seront organisés début mai pour une prise de décision fin mai afin que la personne retenue puisse prendre son poste au 1^{er} juillet 2013. Ce nouvel agent devra travailler le mercredi et assurer une permanence mensuelle le samedi matin. Le temps non complet de ce poste sera compensé par le passage de 30 à 35 heures hebdomadaires de M. Emmanuel SAHUC à compter du 1^{er} septembre 2013.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **CREE** à compter du 1^{er} juillet 2013 un poste à temps non complet (28/35) dans les grades d'Adjoint Administratif Territorial pour le recrutement d'un

agent administratif au sein du service administratif de la collectivité soit par voie de mutation ou en recrutement direct, **DECIDE** la modification du tableau des emplois de la collectivité et

DONNE pouvoir à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour procéder au recrutement de cet agent et de fixer le régime indemnitaire de cet emploi.

- Gratification des stagiaires

M. le Maire expose que la commune a accueilli pendant l'année scolaire 2012-2013 de nombreux stagiaires aux services administratifs, techniques et au restaurant scolaire municipal. Ces stagiaires sont scolarisés soit en lycée professionnel, maison familiale rurale ou au Greta du Velay. M. le Maire précise que les durées de stage vont de 6 semaines à 13 semaines et que ces stagiaires ont donné entière satisfaction dans les missions qui leur ont été confiées et ont également effectué le remplacement de personnel absent.

Aussi, M. le Maire propose qu'une gratification soit accordée aux stagiaires qui ont effectué un stage de plus de 6 semaines tout en précisant que la commission du personnel a émis le 20 mars 2013, un avis favorable à cette proposition.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **ALLOUE** une gratification aux stagiaires ayant effectué un stage au sein de la collectivité pour une période supérieure à 6 semaines, **PRÉCISE** que cette gratification sera effectuée par l'attribution de chèques cadeaux d'une valeur de 50 € à 150 €, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de fixer par arrêté l'attribution individuelle à chaque stagiaire en fonction du déroulement du stage et **PRÉCISE** que cette gratification sera instaurée à compter de l'année scolaire 2012-2013 et reconduite les années scolaires suivantes.

Mme Christine GOUYET demande sur quelle ligne budgétaire est inscrite cette dépense. M. SOUVIGNET lui répond que les crédits sont inscrits sur la ligne 6232 « Fêtes et cérémonies » comme il s'agit de bons d'achat.

- Dépenses à mandater concernant les frais liés à un accident du travail

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé le mandatement des honoraires et frais de soins médicaux liés à un accident du travail d'un agent non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge de dépenses complémentaires liées à cet accident du travail de M. Daniel PALHEC conformément à l'avis de la commission de réforme et de payer auprès de M. GUIOT Bastien, kinésithérapeute à Saint-Didier-en-Velay la somme de 241.95 €.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** la prise en charge des dépenses complémentaires relatives aux honoraires et frais de soins médicaux liés à l'accident du travail de M. Daniel PALHEC pour un montant total de 241.95 euros et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de les mandater sur l'article 6488 du budget communal.

- Cadeau de départ en retraite de Monsieur Bernard Chambon

M. le Maire rappelle que M. Bernard CHAMBON, agent de maîtrise aux services techniques communaux, a fait valoir ses droits à la retraite le 30 mars dernier après 23 années de service. Il convient de le remercier pour le sens aigu du service public et pour la disponibilité qu'il a manifesté tout au long de sa carrière. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de marquer sa gratitude à l'égard de cet agent en lui offrant un coffret cadeau voyage gourmand « Smartbox » d'une valeur de 199.90 € TTC que les services se chargeront de commander auprès de l'Espace Culturel Leclerc à Firminy.

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution à Monsieur Bernard CHAMBON d'un coffret cadeau voyage gourmand « Smartbox » d'une valeur de 199.90 € TTC, **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de procéder au mandatement de la dépense auprès de l'espace culturel Leclerc à Firminy et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

5 - TARIFICATION ET PRISE EN CHARGE DU SPECTACLE DU 6 AVRIL 2013

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droit d'entrée et recettes enregistrés lors des manifestations culturelles et animations organisées par la commune de Saint Just-Malmont. Puis, il précise que 4 tarifs avaient été adoptés. M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer le tarif de la soirée théâtre « Parlé Gaga La Madeleine Cancorne au Lavoir » organisée par la commission municipale culturelle le samedi 6 avril 2013.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **FIXE** à 6,00€ (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 2,00€ (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour la soirée « Parlé Gaga » organisée par la commune de Saint-Just-Malmont le Samedi 6 avril 2013, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 300.00 € à l'association « Mots Et Histoires de chez nous », 18 route de Battant 42152 L'HORME pour l'organisation de cette manifestation et **CHARGE** M. le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de Saint-Didier-en-Velay.

6 - DECLASSEMENT DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME BUET A L'AUBEPINE

M. Le Maire rappelle que par courrier en date du 2 novembre 2012, M. et Mme BUET Sébastien domiciliés à l'Aubépine 43240 SAINT JUST MALMONT ont demandé l'obtention d'une partie de parcelle appartenant aux habitants de l'Aubépine et d'une partie d'un délaissé de la route départementale N° 10. M. le Maire précise qu'en séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2013, le déclassement de l'ancienne D 10 au profit de la commune a été approuvé.

M. le Maire rajoute que du fait de l'absence d'une commission syndicale des habitants de l'Aubépine, ce terrain est administré par la commune.

Aussi, M. le Maire propose que ce terrain d'une surface de 203 m² soit déclassé au profit de M. et Mme BUET Sébastien au prix de l'euro symbolique dans les conditions suivantes :

- Les frais d'établissement du document d'arpentage et les frais de l'acte notarié seront pris en charge par M. et Mme BUET

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **DONNE POUVOIR** à M. le Maire d'effectuer les démarches pour engager la procédure de cession des terrains cadastrés section A n° 1040 et B n° 887 et une partie de la départementale n° 10 déclassée par le Conseil Général au profit de la Commune soit une surface totale de 203 m² au profit de M. et Mme BUET Sébastien à L'Aubépine au prix de l'euro symbolique, **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire de consulter les habitants de L'Aubépine sur ce projet étant donné l'absence de commission syndicale, **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de lancer une enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur pour cette cession, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et **PRECISE** que les frais du document d'arpentage et notariés seront pris en charge par M. et Mme BUET.

7 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Réception TNT

M. le Maire explique que des techniciens mandatés par l'agence nationale des fréquences radio (ANFR) étaient présents le matin même afin de relever certaines données sur l'enregistreur installé dans les combles de la mairie. Ce boîtier enregistre en temps réel tous les dysfonctionnements et il apparaît que par moment et par secteur, ce soit tout ou rien en terme de réception. Des interventions techniques ont eu lieu sur l'émetteur de Monistrol provoquant des interférences sur les autres. M. le Maire assure que les choses bougent, le député M. Laurent WAUQUIEZ a rencontré le président du CSA et les dirigeants de l'ANFR à Paris. M. le Préfet a également fait part de son implication sur le dossier à travers un courrier puisqu'il a saisi la ministre de la culture et de la communication sur le sujet, M. le Maire ayant souvent au téléphone les techniciens de l'ANFR en phase d'établir un diagnostic complet sur tous les dysfonctionnements constatés. Ce dossier est très compliqué et fait apparaître une chaîne de responsabilités très particulière. (CSA, ANFR, Diffuseurs, ...). M. le Maire termine en disant que cela ne va pas se régler en quelques semaines mais que la question est suivie de près.

- Conseil Communautaire du 27 mars 2012

M. le Maire informe qu'il a été question de la participation à l'investissement de la Communauté de Communes à la construction du centre nautique des Marches du Velay à Monistrol. Plusieurs discussions ont eu lieu avec les élus des Marches du Velay provoquant de l'incompréhension. Les élus des Marches du Velay souhaiteraient que Loire Semène participe au fonctionnement alors qu'il n'en a jamais été question auparavant comme dans la délibération de juin 2009. Quoiqu'il en soit, les élus de Loire Semène ne comptent pas dépenser plus que les 900 000 € prévus au lancement du projet pour l'investissement. Une fois ces problèmes résolus entre collectivités, le grand public tirera les bénéfices de ce nouvel équipement et disposera des mêmes tarifs que les habitants des Marches du Velay.

Les nouvelles structures intercommunales ont également été dénommées lors de ce conseil communautaire. La médiathèque s'appellera « Au fil des mots », l'EJC s'appellera « La Cliik ».

- Foot

M. le Maire remercie les personnes qui ont pu se rendre à la manifestation de soutien aux clubs de la rive droite du Lignon samedi 16 mars à Monistrol et rappelle la détermination des dirigeants et bénévoles des clubs concernés qui défendent leur bon droit en demandant à jouer dans la Loire. M. FOURNEL, président du district de la Haute-Loire, étant fermé au dialogue. Face à cette position, plusieurs hypothèses sont envisageables : recours devant le tribunal administratif de Paris (17/04/2013) qui pourrait avoir un caractère suspensif pour retarder la décision et donner un répit d'une saison, discussion avec des communes de la Loire (Jonzieux pour Saint-Just) qui pourraient servir de siège social et de boîte aux lettres. M. le Maire regrette cette situation et souligne que M. FOURNEL sera le grand perdant de cette affaire puisque le district de la Haute-Loire perdrait le produit de quelques 2 000 licences (1/5 des licences de Haute-Loire).

- Construction de l'école élémentaire

M. le Maire annonce le démarrage imminent des travaux de manière plus concrète après un mois de phase de préparation du chantier.

- Construction du centre de secours

M. le Maire annonce que les premiers travaux devraient démarrer courant mai, les marchés ont été ouverts et il reste quelques lots à reconsulter.

- Entreprise PAULET

M. le Maire informe que les élus ont convoqué les dirigeants de cette entreprise qui a réalisé des travaux d'enrobé sur la route de Jonzieux en 2010 et dont l'état se dégrade (faïençage, nids de poule, ...). Si les enrobés ne sont jamais garantis, la structure l'est et elle devait être défectueuse. Vu le coût élevé des travaux, les élus demandent à l'entreprise Paulet de prendre ses responsabilités et quelle technique peut être employée pour améliorer les choses.

- Lutte contre le tapage nocturne

M. le Maire remarque qu'avec l'arrivée des beaux jours, des apéritifs sauvages en centre bourg s'organisent et occasionnent de nombreuses plaintes de riverains, des dégradations, du vandalisme, des bris de verre pouvant occasionner des blessures. Il a donc été décidé de prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique sans autorisation (hors manifestation officielle).

- SICTOM

M. le Maire a assisté au dernier comité syndical du SICTOM à Saint-Sauveur-en-Rue. Le syndicat provisionne d'année en année des sommes importantes pour pouvoir payer les alvéoles réalisées en PVC étanche. Il est toujours bien géré avec un taux de 7,99% de taxe

d'enlèvement d'ordures ménagères, l'un des plus bas de Haute-Loire et offre un bon rapport qualité-prix.

- Animation

Madame FOULTIER annonce le passage du rallye des automobiles anciennes dimanche 21 avril en fin d'après-midi.

Une prochaine réunion de la commission animation aura lieu fin avril pour préparer la fête de la musique.

- Urbanisme

Outre l'annonce de quelques dossiers à présenter lors de la prochaine commission, M. DESOLME rappelle la possibilité d'obtenir un conseil gratuit auprès de l'architecte de CAUE avant tout dépôt de dossier d'urbanisme.

- Culture

Mme POURTIER rappelle qu'une commission s'est tenue le 19 mars dernier afin de valider la prochaine saison culturelle 2013-2014 qui sera allégée en raison des élections municipales. Parmi les animations prévues : un récital de chansons françaises, gospel dans le concert du nouvel an, spectacle « immortelle Edith ». Une exposition de l'artiste peintre Michèle Ouillon se tiendra tout au long du mois de mai en salle du conseil suivi des artistes de la Ricamarie qui exposeront leurs créations au mois de juin.

Mme POURTIER annonce également les prochaines réunions culturelles à Loire-Semène courant avril et la journée sécurité routière le vendredi 12 avril au gymnase de Saint-Didier-en-Velay avant de terminer par le rappel du spectacle de parlé gaga du samedi 6 avril.

- Personnel

M. FRANCON redit que sa commission s'est réunie le 20 mars pour évoquer les points délibérés un peu plus tôt. La commission s'est également prononcée sur les dates d'avancements d'échelon au minimum pour le 2^{ème} semestre 2013 pour cinq agents : Martine PANEL, Nathalie FAVRE, Christian SOUVIGNET, Béatrice VALOUR et Christine SPIESENS.

M. FRANCON termine en annonçant une bonne nouvelle pour les agents de la collectivité puisque le CDG vient de recruter un deuxième médecin, ce qui va permettre d'assurer à nouveau les visites médicales.

- Syndicats extérieurs

M. FRANCON a participé aux votes de budgets 2013 du syndicat des Eaux de la Semène et du syndicat Loire-Lignon.

- Affaires sociales

Mme DIGONNET annonce la tenue d'une prochaine réunion du CCAS le mardi 9 avril et le repas des seniors lundi 15 avril avec plus de 220 participants.

- « Trame »

M. Robert TOURNON apporte des précisions sur la conception de la Trame en lien avec son prochain départ de la commune pour raison familiale l'été prochain. Jusqu'à présent, M. TOURNON réalisait la Trame chez lui avec son propre matériel et son départ laissait deux options de choix à la collectivité. Soit demander à un cabinet extérieur de réaliser le bulletin municipal (coût de 4 000 à 5 000 € par numéro), soit de former un agent municipal pour pouvoir réaliser le travail. Le choix s'est porté sur la deuxième option en formant M. Franck JOURDAT qui est intéressé par ce travail et en l'équipant d'un nouvel ordinateur et d'outils plus performants. Il réalise ainsi la Trame à paraître en mai tout en travaillant encore en binôme avec M. TOURNON afin d'être autonome sur le bulletin à paraître à l'automne. Les groupes d'opposition ont jusqu'au 15 avril pour transmettre leurs articles, passée cette date, aucun rappel ne sera envoyé.

- Travaux

M. Jacques ROUCHON évoque les travaux de la rue Nationale. Le syndicat des eaux a remplacé la conduite d'eau mais la remise en état qui devait se faire avec du bitume de 7 cm ne se fait que de 2 cm avec de l'enrobé pour raison d'économie. Cette décision a été prise car la Communauté de Communes va entreprendre la réfection complète de la chaussée de la rue Nationale au mois de juillet ou septembre 2013 et qu'entre temps il fallait proposer une réfection provisoire de qualité. A noter que sur ce chantier, seule la réfection des trottoirs est à la charge de la commune.

M. ROUCHON annonce également que les travaux rue Pasteur et rue du 8 mai démarrent le 15 avril.

Les agents des services techniques ont terminé la réalisation des chariots pour le transport du podium acquis par le service animation.

- Vie Scolaire

Mme Christine BONNEFOY débute son propos par l'évocation des rythmes scolaires. Après échanges avec enseignants et parents lors des conseils d'école, chacun est d'accord pour prévoir la nouvelle organisation en 2014. Au sujet de la construction de l'école primaire, en plus de l'avancée du chantier évoquée auparavant, Mme BONNEFOY et M. ROUCHON ont assisté à un état des lieux avec constat d'huissier le 20 mars. Concernant le restaurant scolaire, des problèmes ont été constatés avec le centre de loisirs qui utilise les locaux les mercredis et lors des vacances scolaires et ne rend pas les lieux en bon état. Une mise au point a été nécessaire et depuis les choses se sont améliorées mais il sera nécessaire de revoir la convention qui date de 2009. Par ailleurs, le cuisinier a organisé une animation et un jeu concours pour Pâques consistant à trouver le nombre de petits œufs dans un gros œuf. Un élève de Malmont, deux élèves de maternelle et un élève de primaire ont remporté chacun une poule en chocolat.

La fréquentation du restaurant ne cesse de croître ce qui commence de poser des soucis en terme de matériel mais également en terme de personnel, une nouvelle organisation est donc à réfléchir tout comme un étalement dans le temps des dépenses.

La prochaine rentrée scolaire se prépare dès à présent et au sujet des inscriptions au restaurant scolaire et au ramassage scolaire, Eric TARERAT et Emmanuel SAHUC assureront des permanences du 17 au 28 juin en mairie + les 1^{er} et 2 juillet à l'école de Malmont.

Concernant les enfants de 2-3 ans qui ne seront pas accueillis à l'école publique, M. le Maire et Mme BONNEFOY ont rencontré la directrice de la crèche et la responsable du RAM. Il faut savoir que sur la commune, 35 assistantes maternelles sont en activité avec au minimum 3 places chacune en plus de quelques places à la crèche et de la structure passerelle offerte par l'école Saint-Joseph. 24 enfants seraient concernés dont 11 pris en charge par les parents. Enfin, certains agents ont suivi une formation aux premiers secours et recevront leur diplôme PSC1 vendredi 19 avril.

Questions complémentaires :

Mme GOUYET demande si parallèlement à l'augmentation du nombre d'enfants au restaurant scolaire il y a plus de demande d'aide au CCAS ?

Mme DIGONNET répond par la négative disant qu'elle n'avait aucune demande d'aide avant la prochaine réunion du CCAS. Mme BONNEFOY rajoute que régulièrement l'état des impayés de la trésorerie est consulté et que les familles oublient le paiement par négligence. En cas de souci financier, les familles demandeuses sont orientées vers l'assistante sociale qui travaille en parfaite collaboration avec le CCAS.

Au sujet de l'accueil des 2-3 ans, Mme GOUYET demande si le jour de la rentrée scolaire il faudra absolument que les enfants aient leurs 3 ans pour entrer à l'école ?

Mme BONNEFOY répond par l'affirmative mais que cette mesure n'est valable que pour l'école publique de Saint-Just. Les enfants de moins de 3 ans sont acceptés à l'école de Malmont et à l'école privée avec la structure passerelle.

Concernant l'arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, Mme GOUYET demande s'il en existait un pour les travaux bruyants des dimanches et jours fériés ?

M. le Maire répond que le premier est le bon sens, il peut également y avoir un arrêté municipal et un préfectoral et sinon c'est le cadre de la loi.

Mme JACOB demande si l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique va également être valable pour le village de Malmont et notamment le stade et ses abords ?

M. le Maire répond par l'affirmative, pour être applicable, l'arrêté devra porter sur des lieux bien définis.

Enfin, Mme GOUYET remarque que dans la Trame, l'avis des groupes d'opposition ne devrait pas être critiqué par la majorité en place sur la même Trame.

M. le Maire lui répond en indiquant que cette pratique est l'essence même de cette rubrique. Il rappelle que lorsque Mme GOUYET se trouvait dans la majorité, une attitude identique était constatée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			